

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le douze décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six décembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédérick DUNET - Jacques GUIHENEUF - Nadège VERON - Chantal DEMY - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE (*arrivée à 19h15*) - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU.

Étaient excusés : Laurent BOULO donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX – Marc-Antoine de la CHEVASNERIE donne pouvoir à Thierry de LORGERIL - Patrice GUIHARD donne pouvoir à Laurent CHASSAING - Valérie DUVERT donne pouvoir Anouk PAOLOZZI-DABO.

Secrétaire de Séance : Nadège VERON

Madame le Maire demande à Nadège VERON, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2016. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Rapport annuel 2015 - Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Madame le Maire cède la parole à Françoise JOUNIER qui commente le diaporama présentant le bilan 2015 de la Mission Handicap Accessibilité. Ce rapport a d'ores et déjà été présenté à la Commission Communale Handicap. A l'issue de la présentation du diaporama, Françoise JOUNIER précise que le rapport 2016 comportera le suivi de l'ad'AP. Ce sera un aspect nouveau du rapport.

Hélène CHALLIER demande la définition de l'ad'AP

Françoise JOUNIER indique qu'il s'agit de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Madame le Maire précise que cette question de l'ad'AP a déjà été examinée en Conseil du Municipal. Des engagements sont pris sur trois, six et neuf ans pour réaliser les travaux afin de mettre les bâtiments communaux aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite conformément à la Loi de 2005.

Hélène CHALLIER s'est étonnée de ne pas avoir un tableau récapitulatif de l'ad'AP, d'autant que dans le rapport annuel, on parle des lieux publics. Les élus de Guérande Alternance ont pris connaissance avec intérêt du rapport annuel d'accessibilité qui appelle quelques remarques et interrogations de leur part. Ils auraient souhaité un bilan global de l'accessibilité, à savoir un

tableau récapitulatif de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. D'autant que l'accessibilité était l'une des orientations stratégiques annoncées lors du DOB 2016. L'accessibilité des lieux publics reste un gros dossier, très important en termes de coût, raison pour laquelle les travaux structurants sont sans cesse remis au lendemain. Si la date de mise en conformité est chaque année un peu plus reculée, il n'en reste pas moins que la commune de Guérande va devoir peu à peu y faire face. La réalisation graduelle et lorsque cela sera possible, en régie, est le seul moyen de progresser au vu des difficultés financières de la Commune. Les élus du groupe qu'elle représente demandent donc qu'un plan concret d'échelonnement pluriannuel des travaux incluant le coût de ces travaux soit mis en place, comme cela est le cas au sein du Syndicat de La Madeleine. Le groupe est inquiet quant à la capacité de la Ville à se mettre en conformité avec la Loi si ces travaux ne sont pas davantage anticipés. A ce jour, la Ville a peu avancé et elle n'est pas suffisamment organisée pour le faire et répondre aux besoins.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit du rapport 2015 et que les agendas d'accessibilité programmés figureront dans le rapport 2016.

Françoise JOUNIER ajoute que ce dossier sera examiné lors de la Commission programmée en mars 2017.

Anne-Gaëlle REVAULT estime que faire fin décembre 2016 un rapport sur l'année 2015 est un peu tardif. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire trouvent très bien que les différents handicaps soient pris en compte mais ils n'ont rien trouvé concernant la voirie. Même si le plan de circulation tiendra compte du handicap, il y a sûrement des choses à faire d'ici sa mise en œuvre, comme des bandes podotactiles devant les passages-piétons, des potelets contrastés. Ils pensent également à la circulation en centre-ville, parfois difficile avec l'occupation de la voirie par les commerçants : pancartes, parasols, tables occupent l'espace public et entraînent un manque de sécurité. Anne-Gaëlle REVAULT interroge donc la Municipalité sur les actions envisagées sur ces aspects-là ?

Françoise JOUNIER précise qu'elle travaille en lien avec les Services Techniques et que les travaux se font au fur et à mesure.

Nicolas CRIAUD ajoute que la Ville réalise actuellement un diagnostic sur l'occupation du domaine public. Il est pris note de ce qui n'est pas conforme et ensuite la Ville imposera aux contrevenants de se mettre en conformité avec la Loi.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement - exercice 2015

Madame le Maire donne la parole à Jacques GUIHENEUF et pose la question de l'utilité de visionner les rapports qui ont été adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur dossier.

L'ensemble des élus convient qu'il n'est pas utile de projeter les rapports.

Jacques GUIHENEUF résume brièvement le rapport annuel sur la qualité du service de l'eau, de l'assainissement pour l'exercice 2015.

La distribution de l'eau potable :

Le nombre d'abonnés atteint 65.476 à fin 2015 (+0,90% par rapport à 2014). Les volumes distribués se chiffrent à 6,75 Millions de m3 et sont pratiquement identiques à ceux de 2014. Le prix TTC au m3 ressort à 1,93 € contre 1,94 € en 2014.

L'assainissement collectif :

Le nombre d'abonnés fin 2015 s'élève à 57.088 (+1,40% par rapport à 2014) Les volumes facturés sont en progression de 2,95% par rapport aux volumes facturés en 2014. Le prix TTC au m3 se situe à 3,07 € (idem 2014).

Le prix global de l'eau (distribution eau potable et assainissement collectif) ressort à 5 € TTC / m3 (pour une consommation moyenne de 120 m3/an) contre 5,01€ TTC en 2014.

Pour information: le prix global de l'eau a été fixé à 4,87 € TTC / m3 pour 2016 (incidence renouvellement des contrats de DSP au 1er janvier 2016) et également à 4,87 € TTC / m3 pour 2017.

Les faits marquants en 2015 :

- la redistribution des contrats de Délégation de Service Publics (eau potable, assainissement collectif, collecte et traitement des déchets) pour le 1er janvier 2016.

Les projets :

- pour l'eau potable, le dossier majeur concerne l'interconnexion avec les réseaux de Nantes Métropole et de la Carène.

- en ce qui concerne l'assainissement, il s'agit d'opérations de fiabilisation des réseaux et de poursuite des contrôles de branchements d'assainissement collectif et non-collectif.

Frédéric MICHE a retenu que le pourcentage des eaux non retraitées cette année est dû à l'absence de pluviométrie. Pourquoi faut-il toujours passer par la centralisation et amener les eaux à Livery. Il serait préférable d'avoir des stations d'épurations décentralisées sur les bassins versants disséminés dans les villages. Certes, l'on partage les coûts mais on partage aussi les pollutions et selon lui, il y a des systèmes autonomes qui peuvent être efficaces.

Jacques GUIHENEUF répond que l'eau pluviale tombe dans les bassins de rétention. Il s'engage à répondre après avoir recueilli les éléments auprès de Cap Atlantique.

Frédéric MICHE admet qu'un gros travail a été fait par Cap Atlantique mais il faudrait qu'il y ait plus de synergies entre les différentes commissions.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 – Rapport annuel sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés- exercice 2015

Jacques GUIHENEUF apporte des précisions sur le rapport annuel concernant l'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2015.

Le volume des ordures ménagères collectées est en régulière diminution (348 kg/habitant contre 354 kg/habitant en 2014). Les déchets déposés en déchetterie sont par contre en augmentation régulière. Idem pour les déchets verts qui progressent fortement (+6,24% par rapport à 2014).

Le coût moyen par foyer assujéti à la TEOM régresse à 157 € (contre 163 € en 2014).

Les faits marquants en 2015:

- l'uniformisation de la TEOM sur le territoire de Cap Atlantique (à 7,85% contre 11,49% sur la commune de Guérande jusqu'en 2014)
- la redistribution des contrats de Délégation de Service Publics (eau potable, assainissement collectif, collecte et traitement des déchets) pour le 1er janvier 2016.

Les projets:

- pour les déchets, une réflexion est engagée pour une organisation efficace des déchetteries du territoire de Cap Atlantique.

Anne-Gaëlle REVAULT a vu dans la présentation une petite baisse de la quantité d'ordures ménagères et rappelle que 348 kg/habitant/an c'est encore trop, d'autant qu'on ne compte ici que les déchets produits au sein du foyer. Pour un territoire lauréat de l'appel à projet «zéro déchet – zéro gaspillage», il y a encore du travail. Elle a noté la hausse de 2 % des recyclables. Elle estime cette hausse faible vu la quantité de déchets non triés se retrouvant dans les ordures ménagères mais elle comprend aussi certaines difficultés que peuvent avoir des citoyens. En effet, qui s'est rendu compte que depuis 2015 les couvercles métalliques sont recyclables ? Attention, seulement ceux de 6 cm minimum. Qui a remarqué que depuis 2015 les bouteilles en plastique pouvaient être aplaties (qui savaient qu'elles ne devaient pas l'être précédemment ?) Attention elles doivent être aplaties dans un certain sens, pas n'importe lequel ! A priori, ceux qui le savent sont ceux qui sont très attachés à l'environnement et qui n'ont donc pas de bouteilles plastiques à recycler puisqu'ils n'en utilisent pas ! Même ici à la Mairie, combien de personnes mettent consciencieusement leur gobelet plastique dans le sac jaune alors qu'on ne peut y mettre que les bouteilles et flacons en plastique ? Il y a un gros travail de communication à faire, mais aussi de simplification des règles de tri. Un petit encart est paru cet été dans Guérande Magazine sur le recyclage, c'est un début, mais il faudrait une page entière afin de présenter des solutions pour réduire les déchets. Le temps passe et les mauvaises habitudes restent.

Hélène CHALLIER invite à aller visiter l'usine Arc-en-Ciel à Couëron. Selon elle, il faut repenser le prix du traitement des déchets pour les artisans et les professionnels car c'est trop cher, d'où l'utilisation de terrains privés qui servent de décharges illicites voire la prolifération des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique.

Frédéric MICHE précise que normalement les artisans prélèvent des frais à leurs clients pour financer le recyclage.

Madame le Maire pense qu'effectivement il faut que les règles soient simples et qu'il faut faire de la pédagogie et des rappels à la règle dans certaines situations particulières.

Jacques GUIHENEUF estime que concernant les déchets des artisans, il faudrait une déchetterie spécialisée pour les professionnels et c'est d'ailleurs la position soutenue par la Ville de Guérande au sein de Cap Atlantique.

Pour répondre à Anne-Gaëlle REVAULT, Gwenaëlle MORVAN, dit que l'on adhère tous au fait que le système de tri progresse.

Anne-Gaëlle REVAULT invite chacun à lire le guide du déchet de Cap Atlantique qui explique comment et où les déchets sont traités. Elle ajoute que réduire les déchets permettraient également de réduire les transports.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Madame le Maire propose que l'on aborde la délibération 17 à ce stade de la soirée afin de libérer Madame PASSELANDE de la SELA.

17 – Compte-rendu annuel de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Maison Neuve - (CRAC au 31 décembre 2015)

Madame PASSELANDE commente le diaporama présenté en séance.

Marie-Annick DURAND précise que les premiers permis passeront en Commission des permis le mardi 13 décembre 2016.

Madame le Maire remercie Madame PASSELANDE pour sa présentation.

VOTE : Unanimité

4 – Mise en œuvre du RIFSEEP

Madame le Maire passe la parole à Pascal LOIRAT. Elle précise l'engagement de la Municipalité de maintenir le Régime Indemnitare tel qu'il existe. La part variable en fonction de l'engagement personnel ne sera pas mise en œuvre. Comme effet particulier sur les agents de catégorie C, il est proposé une augmentation du Régime Indemnitare actuel de 25€ brut par mois.

Vote : Unanimité

5 – Mise à jour tableau des effectifs (+ tableau annexé)

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

6 – Revalorisation salariale de deux agents en CDI

Cette délibération ne donne lieu à aucun commentaire.

Vote : Unanimité

7 – Décision modificative n°3

La parole est cédée à Thierry DE LORGERIL qui présente la troisième décision modificative de l'exercice 2016.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

Vote : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

8 – Débat d'orientations budgétaires 2017

Thierry DE LORGERIL présente le diaporama exposé en commission finances.

En préambule, il précise que ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte très particulier qui rend l'analyse délicate comparé aux exercices précédents car il s'agit d'une année qui sera une année de transfert de compétences (loi NOTRe). Un certain nombre de compétences vont basculer de notre commune vers l'intercommunalité, sans qu'on puisse en chiffrer les conséquences et impacts financiers et économiques puisque les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n'ont pas encore débutés. En effet, il y a encore beaucoup d'arbitrage avec le cabinet en charge de l'accompagnement de l'intercommunalité sur ce sujet. En conséquence, certains postes de charges ou de recettes sont à prendre avec prudence. En 2017, nous aurons également la reprise des compétences enfance jeunesse du CCAS par la commune. Il s'agit d'une enveloppe très significative de plus d'1 million d'euros.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 est un prélude au Budget Primitif. On ne table sur aucune recette potentielle, éventuelle ou non acquise.

Il remercie le Service des Finances de la Ville qui participe à ce travail en privilégiant une méthodologie très fine qui permet à l'ensemble des services municipaux de suivre précisément leur budget. En procédant ainsi, on sait ce que chacun a consommé et ce qu'il reste à consommer.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation imposée par la loi amendée par la loi NOTRe du 7 août 2015. Désormais, on doit donner la structure de la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs des collectivités, et une synthèse du rapport est annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif.

Thierry de LORGERIL rappelle que lors de l'élaboration du budget on prend en compte les prévisions de la loi de finances, l'évolution du PIB (+ 1,5% comparable à celui de 2016), une inflation qui monte (au même titre que les taux d'intérêt), qui passe de +0.1% en 2016 à +0.8% prévue en 2017.

Il convient également de prendre en considération l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités pour 2017. Ainsi, le phénomène de baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités territoriales se poursuit (-2.6 milliards d'euros). On observe un maintien de la dotation nationale de péréquation (FPIC), et le recentrage de la dotation de solidarité urbaine, ce qui constitue une mauvaise nouvelle pour Guérande, comme cela a déjà été évoqué dans de précédents Conseils Municipaux.

Aujourd'hui, l'objectif de la Municipalité est d'adapter le montant des investissements en fonction des données connues, de parvenir à un endettement de 21 millions à la fin du Muncipe, de maintenir le ratio de solvabilité (rapport dette sur épargne brute inférieur à 10 ans mais avec un objectif de ratio de 8 ans en 2020), et enfin de poursuivre les efforts pour diminuer les charges de fonctionnement.

Les orientations budgétaires 2017 tiennent compte du transfert de compétences à Cap, transfert en matière de zones économiques (Villejames et Bréhadour avec maintien de la prestation d'entretien par les services de la ville de Guérande mais avec une refacturation à Cap), transfert de la compétence tourisme (prise de participation en capital de la ville à hauteur de 15.000 euros,

la gestion et l'encaissement de la taxe séjour restant à Guérande, l'impact de l'attribution de compensation pour le tourisme est évalué à 225 000 euros pour 2017), le transfert de la compétence des gens du voyages (transférée au 1er janvier 2017 : impact positif évalué à 16 000 euros pour la commune).

Puis Thierry de LORGERIL commente le diaporama présenté en séance.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est à noter l'intégration des charges de personnel des services de l'enfance et de la petite enfance, et une évolution négative des charges de personnel (moins 1.10%) si on se réfère à périmètre constant 2016/2017). Les charges de fonctionnement courantes sont stables. On observe une stabilité des subventions aux associations, une baisse de la subvention versée au CCAS due au transfert d'une partie de l'activité à la ville, une péréquation du fonds de ressources intercommunales (stabilité avec contribution de 150 000 euros en 2017), et enfin une baisse des dotations d'Etat (-237 000 euros pour Guérande).

En matière de fiscalité, la Municipalité est dans la même logique que celle qu'elle mène depuis plusieurs années avec une absence de hausse des taux d'imposition (pour la neuvième année consécutive), et même une baisse du taux de la taxe d'habitation en 2014. Il est à noter une progression du produit fiscal de 3% du fait de l'augmentation des bases. Enfin, la Ville maintient le stationnement payant en saison touristique.

Si on procède à une synthèse des éléments de cadrage on constate des écarts entre le total des recettes de fonctionnement et le total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2014 on avait un excédent sur les recettes de fonctionnement de 1.5 millions, en 2015, l'écart était de 1.3 million et s'explique par le début de la baisse des dotations de l'Etat, en 2016 l'écart était de 1.5 million et en 2017 un écart de 1.7 million est attendu ce qui montre le caractère vertueux de la gestion réalisée par la municipalité.

En ce qui concerne le programme d'investissements pour 2017 il est estimé à 3 millions d'euros. Ce montant est encore relativement provisoire, et il est susceptible d'évoluer au cours de l'année 2017 en fonction des nouvelles recettes attendues.

Si on peut atteindre 2 millions d'euros de recettes supplémentaires celles-ci seront affectées à une réduction de l'enveloppe d'emprunts : ainsi en 2016 nous avons emprunté 0 euro selon le challenge fixé. Il convient également de souligner ici l'importance et intérêt des travaux en régie pour 750.000 euros. Les projets prioritaires pour 2017 s'articuleront autour du patrimoine. Nous inscrirons 750.000 euros pour les premiers travaux de restauration du patrimoine historique de Guérande. Le sport n'est pas oublié avec les travaux de couverture des terrains de tennis (720.000 euros) et l'éclairage du terrain de football n°2 (60.000 euros).

En conclusion, Thierry de LORGERIL tient à souligner que le taux de la taxe d'habitation est inférieur de 7 pourcents au taux moyen des communes de la même importance que Guérande.

Madame le Maire remercie Thierry DE LORGERIL pour cette présentation très complète. Elle insiste pour réaffirmer que c'est une vision prudentielle car seules les données sûres ont été prises en compte.

Hélène CHALLIER a bien noté le caractère prudent et prévisionnel mais c'est le jeu de l'exercice. Elle ne commentera pas la baisse des charges de fonctionnement mais elle s'en félicite.

S'agissant de la hausse de l'endettement, elle rappelle que, l'an passé, les élus de son groupe avaient affirmé leur satisfaction face aux efforts consentis au niveau financier, lesquels nous avaient permis de voir notre capacité de désendettement réduite à 8 ans alors qu'elle était montée

jusqu'à près de 12 ans sous le Municipale précédent. Les élus de Guérande Alternance sont aujourd'hui inquiets de la voir remonter en flèche jusqu'à près de 10 ans dès 2017.

Cette hausse de l'endettement, lequel grève lourdement notre capacité d'investissement depuis de longues années, n'est pas une bonne nouvelle.

Ce n'est pas une bonne nouvelle car nous sommes allégés du remboursement du Petit Séminaire racheté par Cap Atlantique, à hauteur de 400 k€ annuels.

Ce n'est pas une bonne nouvelle car nous empruntons pour financer la restauration de notre patrimoine dans le cadre d'une convention pluriannuelle à hauteur de 750K€ cette année ce qui signifie que nous allons devoir réitérer chaque année pour des montants non encore estimés. Là encore, nous n'avons pas de prévisionnel concernant l'ensemble de notre patrimoine historique et elle rappelle que les élus de son groupe s'étaient opposés au fait que le cabinet d'études en charge du diagnostic soit aussi le cabinet d'études en charge du suivi des travaux.

Hélène CHALLIER dénonce des projets couteux et discutables. Selon elle, les choix faits par la Majorité pèsent lourdement sur les finances de la Ville. Elle déplore le choix des tennis de Bréhadour qui grève notre budget de 720K€ alors même que Cap Atlantique est un des territoires français les mieux dotés en matière de courts de tennis comme on nous l'a rappelé en Commission grands Equipements Sportifs à Cap Atlantique la semaine dernière. C'est bien là l'exemple même d'une mutualisation territoriale ratée.

Elle déplore également le cout du PPP Eclairage Public, 245K€ annuels en investissement et autant en fonctionnement pour encore plus de 10 ans !

Alors la Majorité pourrait rétorquer que puisque l'on investit, on est en droit d'attendre des subventions en retour. Or, il a été prévu 800K€ de subventions dans les ressources d'investissements et pourtant il nous faut emprunter 2000K€ !

Le poids de la dette à Guérande est équivalent au budget de fonctionnement, c'est un réel handicap qui ne nous permet pas d'envisager sereinement l'avenir. D'ailleurs elle aimerait savoir comment la dette passe de 20M à 23M alors que nous n'empruntons que 2M d'euros. D'où provient ce delta ?

Selon elle, la Ville aurait dû attendre d'avoir assaini ses finances avant de procéder à des investissements couteux et discutables.

Pour Hélène CHALLIER, il reste donc bien des questions en suspens :

- la procédure de concours pour le groupe scolaire de la Maisonneuve va être lancée, dont acte. Mais, comment allons-nous pouvoir financer un tel projet ?

- Les documents d'urbanisme notés dans la rubrique *des faits marquants* ne sont-ils pas tous déjà payés ?

-Dans la même rubrique, on retrouve la requalification de Villejames alors que son transfert est acté dans le tableau précédent ?

-Dans les *recettes fiscales*, il est mentionné le maintien du stationnement payant en saison touristique sans chiffrer cette recette. Quand pourrons-nous enfin discuter ce dossier en toute transparence ?

-Enfin, on note 30K€ d'investissement sur les projets récurrents sous la rubrique *diverses études* : Programmiste Athanor, voie nouvelle, Porte Calon. A quoi correspondent ces études ? Pourquoi n'en avons-nous jamais entendu parler ?

- Pour finir, il est annoncé dans les faits marquants du budget 2017 la mise en œuvre d'une politique de mécénat ainsi que celle du programme environnemental. De quelle manière cela impacte-t-il nos finances, serait-il possible d'avoir un compte rendu exhaustif de ces actions adossées à un chiffrage précis ?

En conclusion, la stratégie financière du Municipale lui semble difficilement tenable et elle redoute un emballement de la dette pour des projets pour certains tout à fait discutables voire malheureux.

Madame le Maire ne s'attendait pas à un enthousiasme des élus de la minorité sur les prévisions. C'est un rapport financier et stratégique. C'est réducteur de dire que la ligne d'emprunt ne va servir qu'à restaurer le patrimoine. Ce n'est pas uniquement le patrimoine. Ce choix d'investissement sur le tennis, même si Madame CHALLIER le juge malheureux, la Majorité le juge nécessaire compte tenu des échanges que son équipe a eus avec le monde associatif. C'est un investissement nécessaire, car sur le territoire de Cap Atlantique, la majeure partie des tennis sont privés. S'agissant d'éventuelles mutualisations, c'est effectivement envisageable, toutefois, aujourd'hui, il n'y a pas de décision prise en la matière au niveau intercommunal.

Concernant la requalification de Villejames, la Ville s'était engagée il y a quelques années. Aujourd'hui, les règles de répartition ne sont pas remises en cause dans le cadre des transferts. La Ville a souhaité conserver l'entretien à sa charge pour 2017 car la question n'est pas traitée au niveau de Cap Atlantique pour les transferts des zones économiques.

S'agissant des recettes de stationnement payant, les règles seront revues et il y aura un travail en Commission.

Madame le Maire rappelle que les élus de l'opposition ont été invités aux réunions organisées l'année passée sur le stationnement et qu'ils n'ont pas souhaité y assister. Madame le Maire considère que la Majorité n'a pas manqué de transparence sur ce dossier.

Pour l'éco-quartier, la Ville recherche des montages financiers pour construire une école. Le Département se recentre sur le social et le projet guérandais n'a pas été retenu par le préfet dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local alors qu'il répondait à l'ensemble des critères ; nous attendons toujours une explication sur ce point. Des partenaires sont contactés pour permettre à ce projet d'aboutir. Ce projet d'école reste donc d'actualité.

S'agissant de la question du mécénat, le sujet sera présenté en début d'année en Commission. Aujourd'hui il serait risqué de mettre des sommes et d'afficher des montants avant que le dispositif n'existe.

Hélène CHALLIER remercie Madame le Maire pour ses réponses. Elle aimerait, cependant, avoir un bilan sur mécénat dont on parle depuis deux ans. Selon elle, le dossier du stationnement est bien opaque, et elle estime que les élus de la Minorité ont été mis devant le fait accompli.

Frédéric MICHE souhaite faire quelques remarques à propos des orientations budgétaires pour 2017 ; s'il se réfère à la diapositive expliquant le « modèle prospectif » et au tableau de « l'évolution de la dette » ce qui est éloquent, c'est le sursaut de l'endettement qui passe de 20 à 23 millions d'euros et l'effondrement du montant de l'épargne nette l'année prochaine. Concernant la dette, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaires auraient été contents d'entendre mentionner la dette que la Ville a contractée auprès de l'entreprise Bouygues pour la réalisation du plan lumière. Pour avoir une vision réelle et sincère de la dette telle que présentée ce soir, il faut ajouter 6.5 M d'€ au 23 M€. Il voit bien la difficulté de la Ville à réduire sa dette. Fort de ce constat les élus du groupe qu'il représente dénoncent, une fois de plus, l'investissement du plan lumière, ils regrettent celui de Saillé qui a empêché de réaliser des investissements utiles à la population. Ils continuent à affirmer qu'il manque un plan pluriannuel d'investissements et même d'un projet politique cohérent. La courbe du modèle prospectif laisse supposer une politique erratique, sans véritable cap. Tous ces constats sont inquiétants quant à la capacité de la Ville à faire face aux prochains gros investissements que sont l'école de la Maison Neuve ou ceux qui devraient accompagner la transition énergétique.

Il faut espérer que la vente du petit séminaire et les transferts de compétences faits à Cap-Atlantique vont permettre de diminuer les investissements et les coûts de fonctionnement. A ce

propos, il lui paraît tout à fait nécessaire de mettre en place un outil d'analyse comptable pour évaluer les économies réalisées ou supposées réalisées au niveau communal, ainsi qu'un moyen d'évaluer la plus-value apportée, à la population, par ces mutualisations au niveau de Cap Atlantique.

Par ailleurs, les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire se réjouissent de voir que l'éclairage du terrain de foot soit enfin dans les projets à réaliser, et ils attendent, presque incroyables, que les travaux de restauration de la collégiale et des remparts voient le jour !

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, s'ils comprennent la nécessité de le maîtriser, ils regrettent l'arrêt brutal, et sans véritable réflexion sur l'avenir, du studio « on air ». Comme l'an passé, ils invitent la Majorité à être vigilante sur la qualité du service rendu à la population et les conditions de travail des agents.

Frédéric DUNET rappelle que la couverture des tennis est une demande ancienne. Il fait mention d'un partenariat avec le club, le lycée professionnel prend des créneaux et les collèges ont également des créneaux.

Le choix d'un éclairage naturel, d'une ventilation naturelle est intéressant et avait été annoncé dès le début de la mandature. Ce plan a été présenté aux responsables du club de tennis qui ont donné un avis très favorable au projet qui répond parfaitement à leurs attentes.

Thierry DE LORGERIL indique qu'il n'attendait pas de félicitations. Il rappelle à quel point les temps sont difficiles avec une baisse des dotations de l'Etat et il faut saluer les efforts des services. Le poids de la dette est un handicap mais il est prévu de ramener le ratio de solvabilité à 8 ans en fin de municipale.

Le stationnement payant aura rapporté 230.000€ de recette à la fin de l'année. A ce propos, il précise que la Chambre Régionale des Comptes, avait, en son temps, « épinglé » la Ville car elle ne valorisait pas suffisamment ses recettes touristiques.

Hélène CHALLIER revient sur le Petit Séminaire et les 1,3 millions d'euros de fonds de concours. Comment la Ville pourrait-elle n'emprunter qu'un million d'euros sur les deux millions de prévus au DOB, alors que l'on a déjà une estimation des subventions à hauteur de 800.000 euros et que CAP reprend à sa charge l'acquisition du Petit Séminaire. Elle souhaite par ailleurs savoir si ces subventions correspondent aux travaux de rénovation du patrimoine mais également si les 1.3 millions de fonds de concours à CAP sont figés sachant qu'il avait été question que ce montant baisse, en fonction des recettes obtenues par CAP sur le projet.

Thierry DE LORGERIL précise que tant que les recettes ne sont pas actées, on ne les inscrit pas. Il précise à ce titre que les subventions relatives à la restauration du patrimoine s'élèvent à 70 % du montant hors taxe.

Anouk PAOLOZZI-DABO tient à mettre en avant le travail de la Maison de la Famille où on a réussi à améliorer le service à la population, ce qui constitue une priorité pour l'équipe municipale.

Pascal LOIRAT ajoute que concernant les services à la population, la Municipalité est très vigilante sur le personnel et fait des efforts sur le confort et la qualité de vie au travail.

Hervé NAEL fait remarquer que, dans les remparts vendredi soir, il n'y avait pas d'éclairage ainsi qu'un problème de sonorisation. Il souligne également que les taux n'augmentent pas mais que malgré tout, les impôts augmentent quand même. Il regrette également que la présentation ne fasse pas mention du financement des travaux en régie comme cela avait été réalisé pour la présentation budgétaire lors de l'exercice précédent.

Madame le Maire précise que les chiffres figureront au Budget Primitif.

Hervé NAEL s'interroge de savoir comment la dette passe de 20 à 23 millions d'euros.

Thierry de LORGERIL précise que l'on prend en compte la dette du Plan Lumière.

Hervé SABAROTS explique que l'augmentation apparente de la dette tient compte du fait que la dette relative au Plan Lumière est désormais inscrite au Bilan comme le demande la réglementation.

Frédéric MICHE souligne également que selon lui il y a des frais qui sont imputés à l'évènementiel et qui n'auraient pas existé sans le Plan Lumière.

Suite à ces débats, **le Conseil Municipal prend acte** de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

9 – Tarifs municipaux 2017

Thierry DE LORGERIL introduit la délibération puis propose que chacun de ses collègues adjoints intervienne dans son domaine de compétence afin de répondre à d'éventuelles interrogations.

Madame le Maire ne souhaite pas que l'on ne revienne en détail sur l'ensemble des tarifs mais que des réponses soient apportées aux questions qui pourraient être posées.

Anne-Gaëlle REVAULT demande quelles dispositions sont prises par la Ville pour répondre à la loi obligeant la mise à disposition d'une salle pour les cérémonies funéraires pour les familles ne passant ni à l'église ni au funérarium.

Les élus de son groupe regrettent que la carte de photocopies à tarif réduit pour les associations n'ait pas été rétablie.

Elle demande si un autre dispositif est prévu pour remplacer ce soutien aux associations ? Sa suppression date presque d'un an et au mois de juin il avait été dit que la Ville réfléchirait à une alternative dès cette année.

Hervé SABAROTS indique qu'un travail est actuellement réalisé par les services sur la carte de photocopies.

S'agissant de la question sur la salle pour les cérémonies funéraires, Madame le Maire précise qu'il y a une salle au cimetière paysager aménagée pour les cérémonies civiles.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire présente la dixième délibération.

10 – Indemnité de conseil au comptable public

Hervé NAEL demande s'il y a un plafond.

Madame le Maire répond que oui et que l'on verse 75% de ce plafond.

VOTE : Unanimité

11 – Politique de l’habitat - Aide personnalisée à l’accession à la propriété

Françoise JOUNIER précise qu’il s’agit de reconduire le dispositif antérieur avec une enveloppe de 120.000€. Ce dossier a été vu en Commission Finances et en Commission Logement.

Elle rappelle qu’en 2016, le dispositif a été testé à titre expérimental et il visait à élargir l’aide à un plus grand public à revenus modeste pour leur permettre d’accéder à la propriété.

La délibération de mars 2016, est donc reprise avec les modifications suivantes :

- Le montant se calcule suivant la composition familiale et permettra de dégager un à deux dossiers supplémentaires,
- Le montant de l’apport personnel ne doit pas dépasser 25% du coût de l’opération,
- L’aide est conditionnée à un niveau de ressources correspondant aux plafonds définis dans le PSLA.

Deux éléments ont permis de donner « un coup de pouce » aux primo-accédants :

- La révision du PT2 de manière significative,
- Des taux d’intérêt très bas (taux fixes à -1.50%).

Madame le Maire précise que Guérande est la seule commune de Cap Atlantique à connaître un tel succès. Ce dispositif est maintenant connu et reconnu et elle s’en félicite.

VOTE : Unanimité

12 – Affaires foncières – Opération d’aménagement de la ZAC de BREHADOUR-Transfert des emprises de voirie et équipements publics au profit de la commune

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune remarque.

VOTE : Unanimité

13 – Affaires foncières – Opération d’aménagement de la ZAC de KERBINIOU-Transfert des emprises de voirie et équipements publics au profit de la commune

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

14 – Affaires foncières – Opération d’aménagement de la ZAC de VILLEJAMES I et II-Transfert des emprises de voirie et équipements publics au profit de la commune

Cette délibération ne donne lieu à aucun débat.

VOTE : Unanimité

15 – Affaires foncières – Opération d’aménagement de la ZAC de VILLEJAMES III-Transfert des emprises de voirie et équipements publics au profit de la commune

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

16 – Affaires foncières – Opération d’aménagement de la ZAC de Villejames Kerhilliers - Transfert des emprises de voirie et équipements publics au profit de la commune

Cette délibération ne donne lieu à aucun débat.

VOTE : Unanimité

18 – Approbation du règlement de la pause méridienne au sein des restaurants scolaires

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

Hélène CHALLIER estime qu'à l'article 4 de la convention annexée, il serait plus logique d'inverser les alinéas 2 et 3.

Madame le Maire approuve la remarque de Madame CHALLIER et demande que l'on modifie le document en ce sens.

VOTE : Unanimité

19 – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire pour l'année 2017

La parole est donnée à Nicolas CRIAUD.

A l'issue de la présentation, Anne-Gaëlle REVAULT rappelle que son groupe reste opposé aux ouvertures supplémentaires des magasins le dimanche. Et, comme au mois de juin, la phrase « *le Conseil Municipal est invité à émettre un avis...* » n'étant pas complète, elle espère, à nouveau, que le mot manquant est bien « défavorable » ! Sur ce point-là elle avait été déçue en juin, mais elle espère toujours ! Elle note que le magasin double ses dimanches ouverts en demandant 4 dimanches en 2017 contre 2 en 2016. Elle profite de cette délibération pour demander que soient rappelées les règles d'ouverture des magasins le dimanche.

Nicolas CRIAUD indique que Guérande étant classée commune touristique, l'ouverture le dimanche est de droit hormis les coiffeurs, les marchands de meubles, les réparateurs et les vendeurs de caravane. Toutefois, la demande doit se faire un an avant.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

20 – Adhésion à l'association BB D'ÉOLE et désignation des représentants

Madame le Maire présente cette délibération

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Ont été élus :

TITULAIRES : Anouk PAOLOZZI-DABO (élue) - Jean-Yves BOTREL (technicien)

SUPPLEANTES : Joëlle URVOIS (élue) – Isabelle MAILLARD (technicien)

Anouk PAOLOZZI-DABO explique ce qu'est la crèche inter-entreprises « Les bébés d'Eole ». Le projet est né d'une rencontre, en 2006, entre Monsieur Yannick LE LORRE, directeur de la SAS Guérandis et Monsieur Jean-Pierre D'HONNEUR, Maire. Le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 13 juin 2007. L'association « BB d'Eole » a été créée le 7 novembre 2008. Son objet est la gestion d'une crèche inter-entreprises de 30 places : 11 places pour la SAS Guérandis, 10 places pour la Ville (attribuées par sa Commission « petite enfance »), et 9 places pour les entreprises adhérentes à Guérande Atlantique. Le directeur de la SAS Guérandis en est le président, la vice-présidente du CCAS en est la vice-présidente, la directrice RH de la SAS Guérandis en est la trésorière (en charge des finances et des RH de la structure), le directeur du CCAS en est le secrétaire (gestion de l'équipe, suivi du projet pédagogique, relations avec les familles). « Les Bébés d'Eole » a ouvert ses portes le 31 mai 2010 et emploie 10 personnes. La structure répond aux mêmes règles et obligations (CAF, PMI) que n'importe quel établissement d'accueil de jeunes enfants.

Les besoins de l'association sont couverts par :

- Les participations des entreprises et de la Ville,
- La participation des familles en fonction de leurs ressources (idem que pour « les Castellous »),
- La subvention PSU (prestation de service unique) versée par la CAF (idem que pour « les Castellous »),
- Les subventions d'investissement.

A l'identique de la Ville (petite enfance, enfance et jeunesse), l'association est signataire du contrat enfance-jeunesse avec la CAF et bénéficie à ce titre des financements correspondants. Le montant de la participation à la charge de la collectivité (pour 10 places dont elle est réservataire) est déterminé chaque année par l'assemblée générale de l'association et payable d'avance trimestriellement. La collectivité n'assume pas le risque financier lié aux défaillances de paiement des familles. Le montant des appels à la participation (avance de trésorerie) est identique pour les entreprises et pour la Ville. A titre d'exemple il sera de 888 euros par mois et par place pour 2017. Il est à noter que les contributions des entreprises sont déductibles de leur bénéfice et leur permettent de bénéficier du crédit d'impôt famille (50% des dépenses).

On peut préciser si besoin que la réservation de ces places a été pour nous, l'occasion de les ouvrir aux commerçants guérandais non domiciliés sur la commune mais créateurs d'une activité économique sur cette dernière (pour mémoire les places des « Castellous » sont réservées aux administrés).

21 – Durée des concessions funéraires à compter du 1er janvier 2017

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

22 – Vœu municipal visant à s'opposer aux néonicotinoïdes

Madame le Maire indique que le vœu présenté dans le cadre de la délibération sera transmis aux députés et aux sénateurs.

Hélène CHALLIER souhaite apporter une correction au texte qui lui semble équivoque.

La demande de Madame CHALLIER est prise en compte.

Anne-Gaëlle REVAULT dit que les élus de son groupe sont très satisfaits de voir leur proposition d'agir au niveau de la municipalité contre ces pesticides suivie, du moins en partie. Bien entendu, ils auraient aimé que le Conseil Municipal aille plus loin en prenant les arrêtés suggérés par leur question écrite, mais c'est déjà un premier pas qu'ils approuvent pleinement.

VOTE : Unanimité

A l'issue du vote, Madame le Maire demande à Emmanuelle SOALHAT de bien vouloir poser sa question écrite.

Emmanuelle SOALHAT donne lecture de sa question.

« Nous avons été informés de certaines difficultés d'accès à la Fourrière Intercommunale localisée sur notre territoire. En effet, il n'y a pas d'accueil, ni téléphonique, ni physique régulier. Très peu d'informations sont disponibles. Nous voulons savoir comment les habitants de Cap Atlantique peuvent éventuellement y retrouver leurs animaux perdus ou en adopter en l'absence d'accueil du public ? Nous aimerions aussi savoir comment elle fonctionne ? »

La réponse est formulée par Nadège VERON.

Cette question sur le fonctionnement du SIVU de la fourrière nous permet d'aborder ce soir en Conseil Municipal différents enjeux que les 3 élus représentant la ville de Guérande au CA du SIVU de la fourrière tentent de clarifier et de faire avancer au sein d'une organisation qui présente selon nous de nombreuses marges de progrès.

Tout d'abord et avant d'entrer dans la réponse directe à vos interrogations, je souhaite rappeler que le SIVU exerce une compétence intercommunale qui s'étend sur l'ensemble du territoire de CAP Atlantique mais également de la CARENE. Il dispose d'un budget annuel de d'environ 350 k€ dont 17 k€ pour la Ville de Guérande.

La fourrière intercommunale située sur le territoire de Guérande est théoriquement ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au samedi inclus et permet aux propriétaires d'un animal de le récupérer du lundi au vendredi de 14h à 18h. Elle dispose de 4 employés qui interviennent sur l'ensemble du territoire CAP/CARENE ce qui a pour conséquence qu'en fonction des interventions, l'accueil physique ou téléphonique ne soit pas toujours assuré.

Concernant la ville de Guérande, le service de la Police Municipale est autorisé (en cas d'urgence) à déposer un animal seulement si celui-ci a été trouvé ou recueilli sur la commune de Guérande les dimanches et jours fériés de 9h à 12h (1 agent de la fourrière est présent). En pratique, les chiens en divagation pris en charge par les services de la Ville en dehors des heures d'ouverture sont amenés dans un «chenil d'une place» en Mairie de Guérande en attendant leur prise en charge par un agent de la fourrière sachant qu'il est aussi difficile pour les agents municipaux d'entrer en contact avec la fourrière (seul le numéro fixe est communiqué). Une solution de recours à une entreprise privée a été proposée pour la mise en place d'une astreinte le soir, les weekends et les jours fériés, lors d'un Conseil d'Administration qui a refusé sa mise en place au vu des couts à engager pour cette astreinte.

Le statut de la fourrière ne permet pas la mise en place d'une procédure d'adoption, néanmoins, le SIVU a signé une convention avec la SPA afin que les animaux puissent retrouver un foyer. Lorsqu'un particulier entre en contact avec la fourrière pour une demande d'adoption, il est redirigé vers la SPA ou une autre association de protection animale de la région.

En définitive, nous avons donc constaté que la situation actuelle ne peut perdurer d'autant qu'elle se double d'un problème de gouvernance et de rancœurs qui perdure depuis l'ancien municipe et qui nuit au fonctionnement global de ce service.

Face à cette situation qui ne sert ni la vie des animaux ni celle de leurs maîtres, les élues de la Ville de Guérande ont rencontré plusieurs acteurs de la santé et de la protection animale afin de recueillir un avis le plus large possible sur le mode de fonctionnement actuel et inscrivent aujourd'hui leur action au sein du CA afin qu'un audit soit réalisé une fois pour toute afin de mettre en place un service adapté aux besoins de la population, ce qui sera porté par les élues Guérandaises lors du prochain CA.

Consciente de l'intérêt de tous sur cette question, je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancée du sujet lors de prochaines commissions municipales.

Hélène CHALLIER remercie pour cette réponse.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises selon l'article L22-21 du CGCT.

Elle rappelle que le rendez-vous pour la cérémonie des vœux est fixé au 9 janvier 2017 et que la prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le lundi 30 janvier 2017.

Avant de clore la séance, Madame le Maire souhaite à chacune et chacun de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h55.